

Communiqué de presse	
OBJET : Accès au Droit	Date : 7 janvier 2019

L'Agglomération vient de renouveler un conventionnement avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Côtes d'Armor pour la gestion d'un Point d'Accès au Droit à Paimpol.

Les deux partenaires ont la volonté d'étendre ce dispositif à tout le territoire communautaire.

Pour ce faire, il est proposé d'étendre progressivement un dispositif expérimental d'accès au droit et notamment à Belle-Isle-En-Terre, Bourbriac et Callac.

Cette nouvelle proposition est le fruit d'un partenariat entre le Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Côtes d'Armor et Guingamp Paimpol Agglomération.

Il est convenu, dans un premier temps, de mettre en place des permanences du coordinateur du CDAD 22 pour une première orientation juridique avec pour objectifs :

- D'apporter un premier niveau de réponse,
- D'écouter les questionnements des justiciables,
- De les orienter, si besoin, vers le bon interlocuteur (professionnels du droit, associations, conciliateurs de justice ...),
- De les accompagner dans leur démarche,
- De les aider à connaître leurs droits.

La politique d'accès au droit vise à mettre à disposition des citoyens, des lieux où ils pourront trouver une information générale sur leurs droits et obligations, et une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches juridiques et administratives.

Les démarches sont gratuites et confidentielles.

Le CDAD22 informe :

- sur les droits et devoirs (ex. pension alimentaire, expulsion locative, tutelle..).
- sur un problème de droit (divorce, licenciement, conflits de voisinage..).

et oriente vers des professionnels (avocats, notaires, huissiers de justice, associations..).

Le 2^{ème} mardi du mois à Belle-Isle-En-Terre, le 3^{ème} mardi à Bourbriac et enfin le 4^{ème} mardi à Callac de 9h30 à 12h dans les locaux des Pôles.

Aux dates suivantes :

Belle-Isle-En-Terre : Mardi 15 janvier, mardi 12 février, mardi 12 mars, mardi 9 avril, mardi 14 mai et mardi 11 juin ;

Bourbriac : Mardi 22 janvier, mardi 19 février, mardi 19 mars, mardi 16 avril, mardi 21 mai, mardi 18 juin ;

Callac : Mardi 29 janvier, mardi 26 février, mardi 26 mars, mardi 23 avril, mardi 28 mai, mardi 25 juin.